

PLU

Elaboration



P 3 : PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

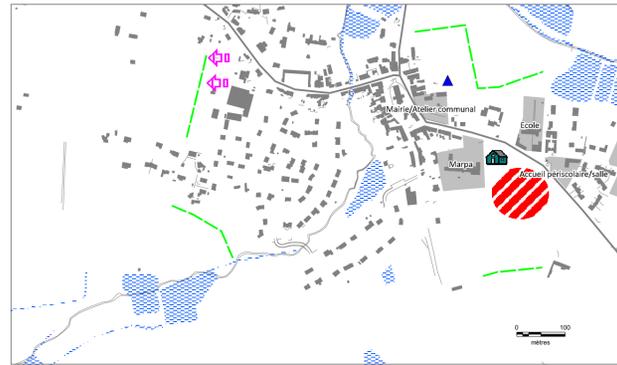
Elaboration du PLU - 1
Prescrite par délibération du Conseil Municipal le 28 septembre 2017
Arrêtée par délibération du Conseil communautaire le 19 janvier 2023
Enquête publique du 13/10/2023 au 14/11/2023 inclus
Approuvée par délibération du Conseil communautaire le 29/02/2024

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire en date 29/02/2024
Le Président :

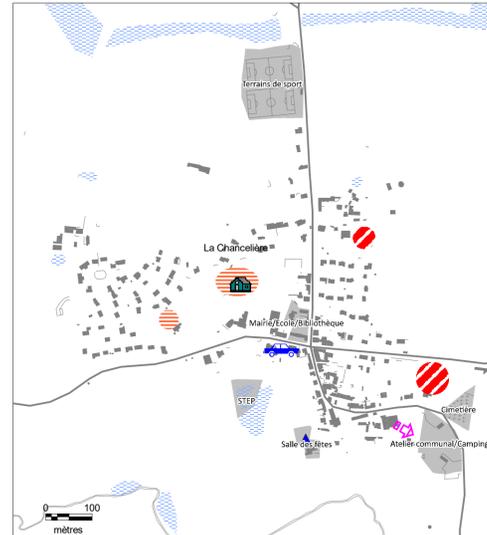


Parc d'activités des Estuaires - 1 allée du Rocheteur - 44500 DERVAL
Tél. 02 40 55 48 57 - urbaouestconseil@orange.fr

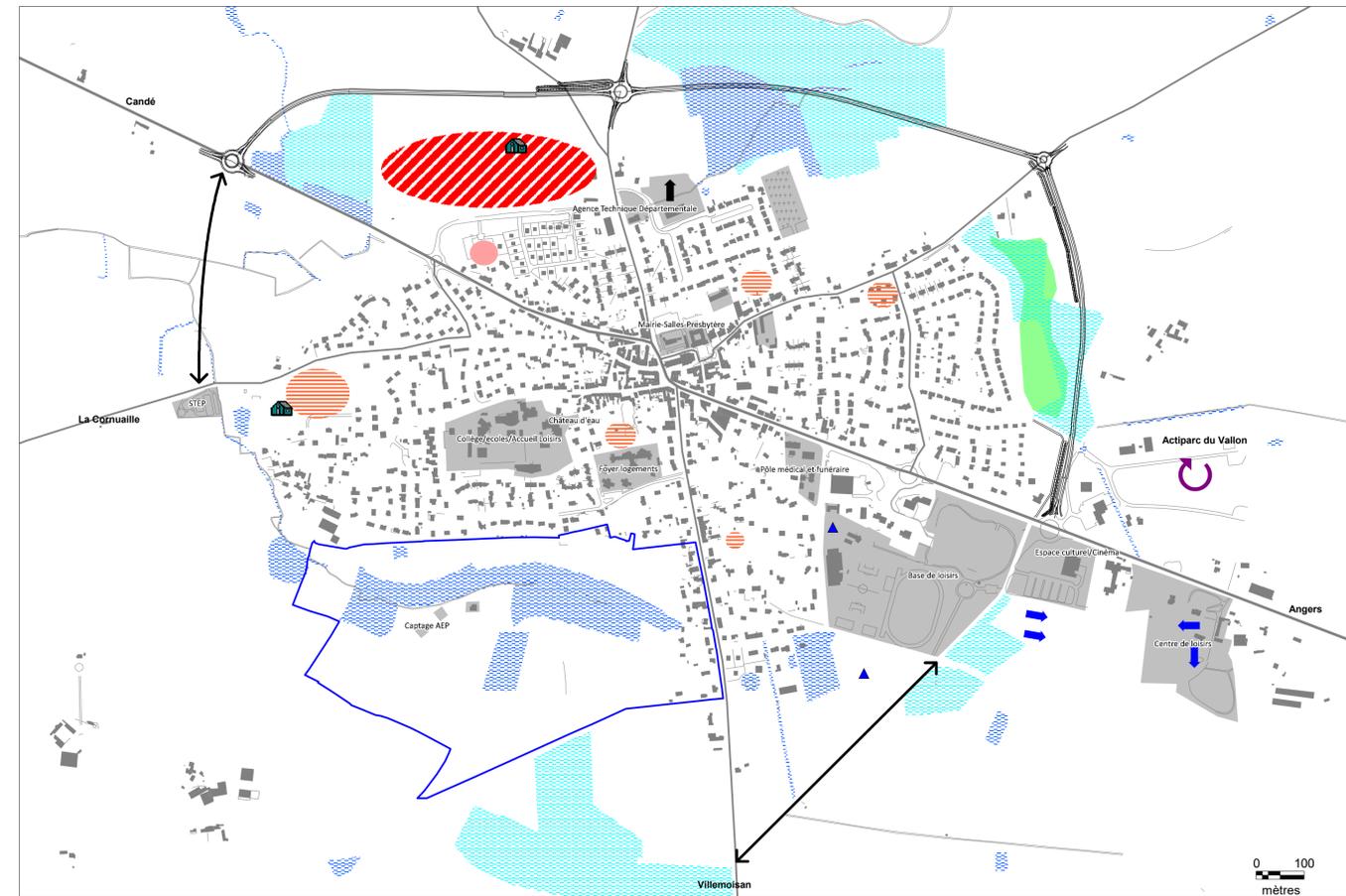
Bourg de la Cornuaille



Bourg de Villemoisan



Agglomération du Louroux Beconnais



Territoire communal

Légende :

Un développement urbain et une politique d'habitat qui met l'accent prioritairement sur la reconquête urbaine à court terme

- 1 - La commercialisation des quartiers aménagés
 - Quelques lots encore disponibles à commercialiser à court terme
- 2 - La reconquête d'enclaves naturelles
 - Du court au long termes : la mise en place de nouveaux quartiers associant habitat/activités comptables
- 3 - Le développement du tissu urbain du court au long terme
 - La mise en place de nouveaux quartiers associant habitat/activités comptables
- 4 - La mise en place de logements spécifiques
 - La création de logements locatifs sociaux

Soutenir la dynamique économique existante

- Commercialiser l'Anjou Actiparc du Vallon
- Rendre possible une évolution de certaines activités existantes en périphérie d'espaces urbains
- Permettre à certaines activités éparses d'évoluer

Le développement de la vie touristique et des loisirs

- La conversion de la sablière en base de loisirs
- Le renforcement de la polarité de loisirs du Louroux Beconnais
- La valorisation du site de la Burelière (Parcabout, salles de réceptions)

Garantir un niveau d'équipement suffisant

- La création de nouveaux équipements, ou leur transfert (salle de sports, multi-accueil, salle multifonctions)
- Vers une évolutions des ateliers communaux et des locaux technique du Conseil Départemental
- La mise en place d'un parc de stationnement

Mobilité et déplacements

- Création de la déviation d'agglomération
- Création de nouvelles jonctions routières ou confirmation de leur vocation de contournement par des aménagements adaptés

Protéger l' "Environnement", le cadre de vie, préserver et reconstituer le réseau écologique

- Protéger les grands sites sensibles au niveaux environnemental et paysager
- Protéger les corridors écologiques et les sites de vallées
- Préserver les zones humides inventoriées (Inventaire Ouest Aménagement 2013)
- Préserver les zones humides prélocalisées par la DREAL
- Préserver ou compenser les zones humides identifiées par le Conseil Départemental (projet de déviation)
- Intégrer les périmètres de protection du captage d'eau dans la réflexion d'aménagement
- Préserver et reconstituer la ceinture verte
- Protéger les éléments monumentaux de patrimoine
- Secteur à aménager en zone humide (compensation)

